

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 MARS 2026

Date de convocation : 2 mars 2026

Date d'affichage : 2 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le six mars à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Carole MOTTUEL - Anne-Lise CALABRIN - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Ghislaine BARTHELON - Sébastien CARMET - Frédéric BERNE - Virginie TARDY -

Absents, excusés : Annabelle MORILLAS - Jérôme GUILLOUD - Séverine CAPOGNA

Procurations : Néant

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 03 Février 2026
- Approbation d'un échange de terrains entre les parcelles A 766 et A 758 Chemin Lacour
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2026

Lecture est faite par le Maire

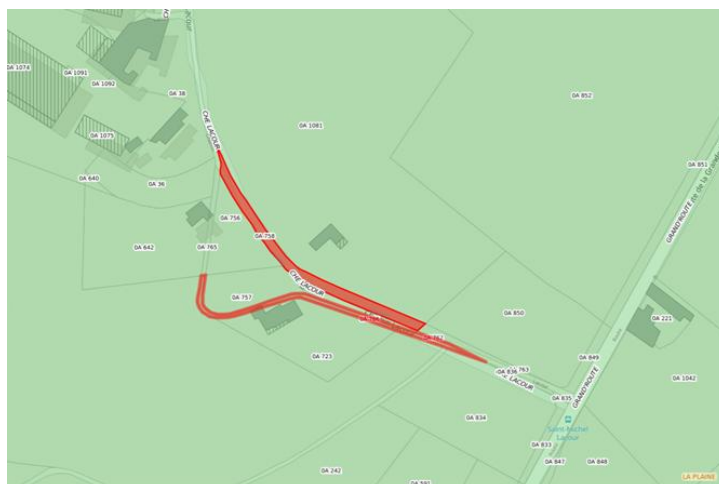
Concernant les précédents points à l'ordre du jour :

- L'avis de la commune de Saint Michel sur l'augmentation de la capacité de l'unité de méthanisation Bioteppes à Romans a été transmis aux services préfectoraux compétents.
- Les deux demandes de subvention (Dotation cantonale et Amende de police) relatives à l'aménagement de l'entrée nord ont été déposées auprès du Conseil Départemental.

Approuvé à l'unanimité

APPROBATION D'UN ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LES PARCELLES A 766 ET A 758, CHEMIN LACOUR

Afin de régulariser cette situation, la commune a proposé au propriétaire concerné un échange.



Il s'agirait donc pour la commune de faire l'acquisition de la parcelle A 758, utilisée actuellement comme voirie communale, et de céder au propriétaire de cette parcelle la parcelle A 766, propriété de la commune alors qu'elle traverse son terrain et n'est pas utilisée depuis des décennies.

Le Conseil Municipal approuve l'échange sans soulte entre les parcelles A 766 et A 758 situées Chemin Lacour et décide de prendre à sa charge les frais de notaire qui vont découler de cet échange.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur les dossiers traités depuis début février :

- Dépôts :
 - DP pour un abri de stockage ouvert 180 Rue de la Mère d'Aigues
 - Cua pour un bail emphytéotique conclu par un propriétaire Quartier Rivoiron
 - Cua envoyé par erreur pour un terrain situé sur la commune de Parnans

- Décisions :
 - Accord d'une DP pour un abri de stockage 180 Rue de la Mère d'Aigues
 - Accord d'une DP pour des panneaux photovoltaïques 6 Rue du Clos Marie
 - Accord d'une DP pour une piscine et son local technique 215 C Rue Côte Maréchale

Bilan du recensement

Le recensement de la population s'est terminé le samedi 14 février.

- 274 adresses ont été collectées et 298 logements identifiés sur la commune au 15 janvier 2026, date du début du recensement
- 6 logements vacants ont été identifiés
- 12 résidences secondaires (dont gîtes) et 1 logement occasionnel ont été recensés
- Il y a sur St Michel 263 résidences principales
- Le nombre total de bulletins individuels collectés, et donc d'habitants pour l'Insee, est de 669.
- Pour info, sur l'organisation de la collecte :
 - Sur les 292 logements occupés, 231 foyers ont répondu directement sur internet
 - 16 logements n'ont pas pu être collecté pour cause :
 - D'absence de longue durée : 1
 - Refus : 6
 - Impossible à joindre pour l'agent recenseur : 9

Pour rappel, la population estimée par l'Insee au 1^{er} janvier 2026 était de 592 habitants. A l'issue du recensement, la population saint-micheloise est de 669 habitants, soit + 77 habitants par rapport à l'estimation.

Et depuis le dernier recensement, en 2020, la commune a gagné presque une centaine d'habitants en plus.

ONF

Bruno OLLAT de l'ONF est venu en mairie le 18 février dernier pour faire le bilan de la gestion de la forêt communale et proposer des travaux à réaliser.

Les travaux prévus en 2025 (et subventionnés par le Département et la Région) n'ont pas été réalisés : ils le seront en 2026.

Pour cette année, l'ONF prévoit encore des travaux de cloisonnement sylvicole et de dépressage avec nettoyage de jeune peuplement pour 5 890 €. Lors du vote du budget, la prochaine équipe municipale devra voir si elle fait réaliser ces travaux ou pas.

	Recettes	Dépenses TTC	TVA Récup.	Bilan Annuel
2013	4100,00	72,06	0,00	4027,94
2014	423,00	564,06	0,00	-141,06
2015	0,00	72,06	0,00	-72,06
2016	0,00	72,06	0,00	-72,06
2017	3950,00	72,06	0,00	3877,94
2018	0,00	596,82	0,00	-596,82
2019	2420,00	72,06	0,00	2347,94
2020	3381,50	6200,16	0,00	-2818,66
2021	5147,00	72,06	0,00	5074,94
2022	977,92	1290,99	0,00	-313,07
2023	0,00	72,06	0,00	-72,06
2024	0,00	72,06	0,00	-72,06
2025	4423,92	9585,91	0,00	-5161,99
2026	0,00	0,00	0,00	0,00
2027				
2028				
2029				
2030				
2031				
2032	0,00	0,00	0,00	0,00
BILAN	24823,34	18814,42	0,00	6008,92

Revenu annuel brut
par ha 1909,49 €
53,00 €

Taux des travaux réalisée en F.C. 64%

Revenu annuel net
par ha 462,22 €
12,83 € /an → programme 10 €/an/ha.

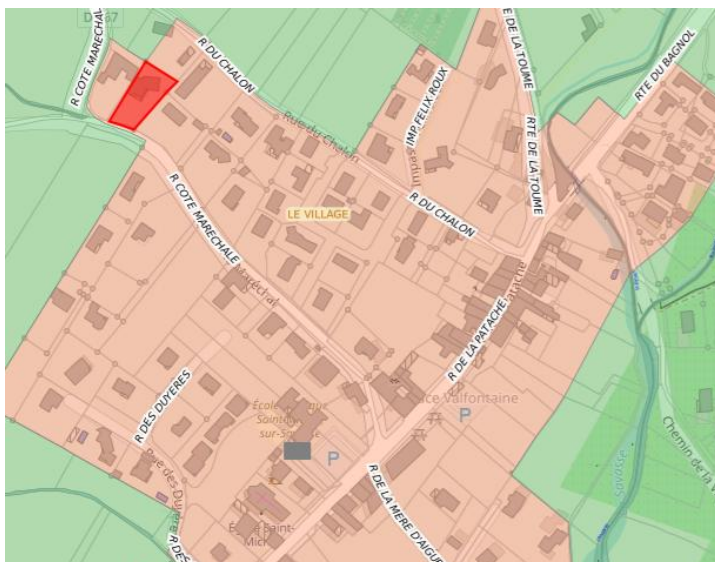
Total garderie TTC 2813,22 €

Pour conclure, le revenu annuel par hectare de la forêt communale est de 12€/an, soit une gestion quasi à l'équilibre.

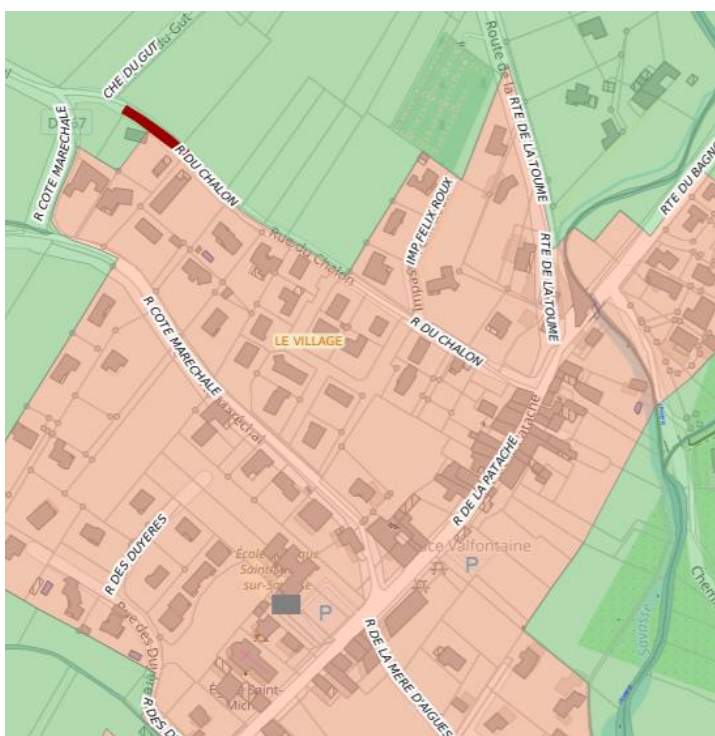
Arrivée d'Annabelle MORILLAS

Elagage

Deux propriétaires ont sollicité la mairie pour l'élagage d'arbres dangereux, situés sur des propriétés communales. Les travaux seront à prévoir au budget 2026.



Il y a tout d'abord à prévoir la taille du tilleul Côte Maréchal, dont le coût des travaux est de 456 € TTC.



Puis il y a également la taille de chênes au niveau du 300 Rue du Chalon : les travaux d'abattage d'un arbre et d'élague des trois autres sont chiffrés par l'entreprise DYE Clément à 1 104 €.

Plusieurs questions se posent en séance : ne faudrait-il pas plutôt couper les quatre chênes ? Le riverain pourrait-il co-financer les travaux ?

Pour conclure, il est décidé de valider le devis pour l'élague du tilleul Côte Maréchal et de recontacter l'élagueur pour la Rue du Chalon.

Organisation des élections municipales

Les prochaines élections municipales sont prévues le dimanche 15 mars, de 8h à 18h. en raison du changement de mode de scrutin (listes paritaires et plus besoin d'un nombre minimum de votants), avec deux listes déposées pour St Michel, il n'y aura qu'un seul tour, le 15 mars.

Après échanges, voici l'organisation de la journée pour la tenue du Bureau de vote :

Scrutin du 15/03	7h30 – 13h	13h – 16h	16h – 18h	Dépouillement (présence obligatoire)
Président : Le Maire	P. COLOMB			P. COLOMB
Président suppléant : Le 1 ^{er} Adjoint		S. CARMET		
Secrétaire (présent soir pour signature procès-verbal)		C. MOTTUEL		C. MOTTUEL
Secrétaire suppléant (en l'absence du titulaire)	A. MORILLAS			
Assesseeur titulaire 1 (clé) (présent matin et soir)	V. TARDY			V. TARDY
Assesseeur titulaire 2 (clé) (présent matin et soir)	AL. CALABRIN			AL. CALABRIN
Assesseeur titulaire 3 (présent après-midi et soir)			P. FERRIER	P. FERRIER
Assesseeur titulaire 4 (présent après-midi et soir)			J. MALORON	J. MALORON
Assesseeur suppléant	F. BERNE	G. BARTHELON	S. RUAZ	
Assesseeur suppléant		J. GUILLOUD	S. CAPOGNA	

Divers

- La maison 1 Rue du Chalon (GHEDIR) va prochainement être mise en vente. Le notaire, en charge de la succession, a mandaté une agence immobilière.
- Travaux d'aménagement de l'entrée nord : à ce jour, la mairie n'a pas été recontactée concernant la parcelle C 160.
- Une demande de dérogation scolaire a été reçue en mairie pour une inscription à l'école de Chatillon Saint Jean. Cette demande va être refusée, le RPI faisant face ces dernières années à des baisses d'effectifs.

Arrivée de Séverine CAPOGNA

- Assainissement La Belle Noyeraie : un courrier a été envoyé par l'Agglo à Valrim. Le coût de la remise en conformité du réseau (mise à la côte d'un regard, regards pour lesquels les cunettes doivent être comblées, présence d'eaux usées dans le pluvial) a été estimée à 3 522,02 € HT. Il est demandé à Valrim :

- Soit de réaliser l'intégralité de ces travaux puis de prévoir l'intégration de la voirie dans le domaine public
- Soit de financer les travaux et de laisser leur réalisation à Valence Romans Agglo, avant de faire l'intégration de la voirie.

La commune est donc dans l'attente de la réponse de Valrim à ces propositions de l'Agglo.

- Relance d'une demande d'un propriétaire pour le déclassement d'un chemin. Ce sujet sera à évoquer lors du prochain mandat ; le recensement des demandes de déclassement sera peut-être à faire pour mutualiser les coûts.
- Courrier d'un collectif de riverain contre l'augmentation de la production de l'unité de méthanisation de Romans
- Courrier du tribunal de Valence sur la conduite à tenir en cas de demande d'inscription sur les listes électorales après le délai d'inscription et le jour du scrutin. En effet, un électeur qui ne peut pas voter car il a, par exemple, été radié par erreur, doit se rendre au tribunal judiciaire de Valence pour faire son inscription en urgence. D'ailleurs, il faudra être vigilant car trois personnes (qui ont été prévenues, mais on ne sait jamais) se sont inscrites après le délai début février et ne peuvent donc pas voter à Saint Michel pour les élections municipales.
- Une nouvelle analyse de l'eau a été faite il y a peu en mairie : les taux sont très bons.
- Le 1^{er} ministre a écrit à tous les maires de France notamment pour informer que le montant de la DGF devrait être le même qu'en 2025.

SCDECI – Rencontre avec le bureau d'étude

Le Bureau d'étude Naldéo, mandaté par le Syndicat des eaux et ses communes membres, a travaillé sur le SCDECI et la couverture de la commune de Saint Michel pour faire face au risque incendie. A l'issue de cette étude, la commune est mal desservie ; pour se mettre aux normes, le montant des travaux à réaliser est estimé à plus d'un million d'euros.

En effet, il a été constaté :

- que les bornes incendie implantées aujourd'hui n'ont pas le débit suffisant recommandé en cas d'incendie
- que des quartiers ne sont pas desservis par des bornes incendies. Il faudrait alors prévoir la mise en place de réserves d'eau avec des bâches.

Rien que pour la sécurité incendie du village, il faudrait prévoir la pose de dix bornes incendie supplémentaires (coût d'une borne : environ 6 000 €) et de quatre à six réserves d'eau sous forme de bache (à 40 000 € la réserve).

Malheureusement, Saint Michel n'est pas isolé : toutes les communes sont concernées. Il paraît aujourd'hui impossible de se mettre en conformité vu la quantité de travaux à prévoir et leur coût. Mais une question se pose : qu'en est-il de la responsabilité de la commune en cas de difficultés d'approvisionnement en eau lors d'un incendie...

Dates

- Manifestations :
 - Loto du Foot Montmiral-Parnans le Samedi 6 Mars à l'Espace du Bagnol
 - Après-midi Jeux de Société par le Service Jeunesse/Popcorn de VRA le Samedi 14 mars après-midi à l'Espace du Bagnol
- Invitation au concert de l'orchestre d'harmonie des Enfants de la Joyeuse le samedi 7 mars à 20h30 à Chatillon St Jean

- Vote du Budget 2026 du SIVOS le lundi 9 mars 2026 à 19h
- Réunion de la commission Administration Générale pour faire un point sur le projet de budget établi et remis à la prochaine équipe municipale le mardi 10 mars à 19h
- Réunion du Conseil Départemental pour l'établissement d'un diagnostic territorial des besoins des personnes de +60 ans et des aidants le Vendredi 13 mars de 9h à 12h à St Donat
- Invitation à l'inauguration du Salon l'ivre Jeunesse de Chatillon le lundi 23 mars à 18h30 Salle Daniel Ardin à Chatillon St Jean.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10.

Le Maire
Pierre COLOMB

La Secrétaire de séance
Carole MOTTUEL